

SESSION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

(Dakar le 26 juin 1991)

DISCOURS PROGRAMME

DE SON EXCELLENCE MONSIEUR HABIB THIAM

PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,
MESDAMES,
MESSIEURS LES DEPUTES,

C'est avec un grand plaisir que je me retrouve devant vous, pour vous présenter le programme de mon Gouvernement conformément aux orientations définies par le Chef de l'Etat ; mais permettez-moi, au préalable, de vous remercier au nom du Président de la République, du soutien et de la contribution que vous avez bien voulu lui apporter dans le cadre des importantes et courageuses réformes récemment intervenues. L'occasion m'est ainsi offerte de vous rendre un hommage mérité pour les modifications apportées au règlement intérieur de votre auguste Assemblée vous permettant, ainsi, de participer aux mutations profondes de notre paysage politique.

MONSIEUR LE PRESIDENT

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES

Encore une fois, notre pays, le SENEGAL, vient, en pionnier, de prendre des mesures d'une haute portée politique et historique, marquée par la vision prospective, la volonté farouche, la détermination tenace et le courage tranquille de son Chef, le Président Abdou DIOUF. Déjà en 1981, dès son entrée en fonction, comme Chef de l'Etat, il avait défriché les voies de l'avenir en instaurant le multipartisme intégral et en

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES

Le navire Sénégal est là, devant vous, entre nos mains à tous. Il est lancé sur une mer houleuse, parsemée de récifs, mais il a un capitaine clairvoyant, lucide, capable d'indiquer et de baliser la voie, le Président Abdou DIOUF.

Il a aussi un équipage solidaire, motivé au plus haut degré, et qui en veut ; c'est l'équipe qui a la confiance du Chef de l'Etat et que j'ai l'honneur de diriger. Elle entend, avec la participation de tous, relever les défis en ce XXe siècle finissant et ouvrir ainsi les portes de l'avenir et celles de la révolution informatique du prochain millénaire.

Le succès est au bout de l'effort, de la solidarité, de l'engagement sincère de tous.

Nous n'avons pas le droit d'échouer.

Nous voulons réussir, nous devons réussir pour mériter la confiance du peuple et celle du Président de la République.

Je souhaite, à l'heure du bilan, au moment où, avec mon gouvernement je me présenterai à nouveau devant votre auguste Assemblée pour mesurer le chemin parcouru et recevoir votre sanction, sortir de cet hémicycle la tête haute et regarder le peuple sénégalais avec assurance, le Gouvernement ayant rempli son contrat avec lui.

décidant de la tenue des Etats généraux de l'Education et de la Formation.

Aujourd'hui encore, le Président Abdou DIOUF s'est illustré, en faisant franchir à notre pays une étape décisive, dans la voie de la consolidation et de l'élargissement de la Démocratie, de la Liberté et de la Justice.

En effet, la révision de la Constitution, en réintroduisant, dans nos institutions politiques, le poste de Premier ministre, Chef de Gouvernement, responsable devant les élus du peuple, a, en même temps, inauguré une ère nouvelle. La formation d'un Gouvernement d'élargissement de la majorité présidentielle, où trois formations politiques différentes, le PS, le PDS et le PIT, unies autour de l'essentiel, ont accepté ensemble, sous la haute autorité du Chef de l'Etat, de relever les grands défis avec lesquels nous sommes confrontés, est à la fois un pari audacieux et une marque de maturité politique qui caractérise ses acteurs à qui il faut rendre, chacun en ce qui le concerne, un hommage mérité.

Poussant plus loin sa volonté de placer le Sénégal en position éminente parmi les pays politiquement avancés en Afrique, le Président ,Abdou DIOUF a créé les conditions objectives d'une démocratie intégrale, sans entrave aucune, au service de l'épanouissement de tout le peuple sénégalais dans le respect strict des Droits de l'Homme.

La révision du Code électoral, avec l'aide d'éminents juristes sénégalais de haute valeur morale et d'une compétence indiscutable, dont les nouvelles dispositions donnent satisfaction à toutes les parties prenantes, la récente création d'un Haut Conseil de l'Audiovisuel, fixant et garantissant les conditions d'accès de toutes les formations politiques aux médias d'Etat, la mise en place d'une Médiature, sont autant d'innovations majeures, marquées par le souci constant du Chef de l'Etat de toujours faire plus et mieux.

Les tentatives de restaurer une paix juste et durable avec nos voisins, la libération récente de tous les détenus dans la douloureuse affaire de Casamance et le cessez-le feu conduisant à la paix et à l'apaisement, l'inexistence de prisonniers politiques au Sénégal, créent un climat de détente et de paix sociale, cadre propice d'un développement soutenu.

Cependant, malgré ces acquis sur le plan politique, notre pays demeure confronté avec de multiples défis qui ont souvent entravé nos efforts de développement. Ces défis ont pour noms : pluviométrie insuffisante et irrégulière, désertification, détérioration des termes de l'échange, crise économique et financière internationale qui perdure, aggravation de la dette et sous-emploi des jeunes.

Pour trouver des réponses rapides et adéquates à ces défis, l'équipe gouvernementale que j'ai l'honneur de diriger, unie dans le cadre d'une démocratie consolidée et approfondie, avec une majorité présidentielle élargie, va conduire l'exécution diligente d'un programme d'actions conçues pour sortir notre pays de la crise économique et sociale et l'engager résolument dans la voie du développement, dans l'harmonie, la justice et la paix.

MONSIEUR LE PRESIDENT

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES

Je prends l'engagement devant vous, élus du peuple, représentantes et représentants de la Nation, de ne ménager aucun effort pour réaliser notre politique de développement dans le cadre de la ligne tracée par le Président Abdou DIOUF lors de son importante communication au Conseil des Ministres du 10 avril 1991.

Cette politique s'articule principalement autour des points ci-après :

- bon déroulement des campagnes agricoles et amélioration de l'équilibre des principales filières de production avec comme objectif l'autosuffisance alimentaire et l'accroissement des revenus du monde rural;
- amélioration de la balance commerciale;
- renforcement et maîtrise des finances publiques ;

- accès à l'emploi par l'amélioration de l'environnement des entreprises, l'encouragement à l'investissement privé, et un soutien actif à la petite et moyenne entreprise (PME, PMI), au commerce, à l'artisanat et à l'industrie ;
 - augmentation de nos principales recettes d'exportation tirées de la pêche, des phosphates, du tourisme et de l'arachide ;
 - amélioration des performances de la douane et de l'Administration fiscale ;
 - accroissement de l'épargne pour développer le crédit et l'investissement ;
 - adaptation de notre législation du travail ;
 - développement de la consommation de produits sénégalais ;
 - amélioration des conditions de vie des familles sénégalaises ;
 - dialogue permanent avec les partenaires sociaux en vue d'une gestion commune et responsable de notre économie ;
 - adaptation et rentabilisation de notre système éducatif ;
 - modernisation de l'Etat ;
 - une attention encore plus soutenue en direction de la Jeunesse ;
 - l'intégration économique africaine, passage obligatoire pour que notre continent occupe la place qui lui revient dans un monde constitué de grands ensembles politico-économiques ;
- En ce qui concerne notre politique extérieure, elle restera, conformément aux directives du Chef de l'Etat, une politique de

paix en même temps que de développement. La paix et le développement ne vont d'ailleurs pas l'un sans l'autre car la paix et la sécurité sont des préalables indispensables à toute politique de progrès économique et de bien-être social.

Notre pays poursuivra donc ses efforts pour contribuer à promouvoir et consolider un climat de paix et de sécurité dans les relations internationales.

Par principe et par vocation, nous avons toujours pensé que cette paix et cette sécurité devaient elles-mêmes être fondées sur le respect du Droit et de la Justice.

C'est pourquoi, comme il l'a toujours fait, et très récemment encore dans la crise du Golfe, notre pays continuera à prendre résolument le parti du Droit et de la Justice pour contribuer à l'avènement d'un nouvel ordre international plus juste et plus démocratique.

A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à notre Armée et m'incliner pieusement devant la mémoire de nos quatre vingt treize (93) "diambars" tombés en terre sainte d'Arabie saoudite sur le chemin de la Foi et du Devoir.

Comme vous le savez, depuis près de deux ans, la scène internationale est le théâtre de bouleversements profonds. Les situations ne sont sans doute pas les mêmes partout et l'ampleur des changements varie selon les circonstances. Mais, ces bouleversements ont, dans l'ensemble, un dénominateur

commun : la soif de liberté et le désir d'émancipation, l'amélioration du sort de chaque citoyen.

Au milieu de ces tumultes, notre pays peut s'enorgueillir d'avoir à sa tête un homme dont la clairvoyance a fait comprendre, bien avant d'autres, que la satisfaction de ces exigences constituait le meilleur moyen de libérer les énergies d'un peuple et de lui faire prendre en charge la construction de son propre destin.

Ce destin, notre pays continuera à le bâtir en coopération avec les autres, et d'abord avec ceux auxquels il est lié par les liens indissolubles de la géographie, de l'histoire et de la culture.

L'une de nos principales priorités consistera donc à consolider et à renforcer les relations bilatérales avec les pays voisins dans l'objectif d'ouvrir la voie, au niveau de notre sous-région, vers le fédéralisme africain. Notre diplomatie sera ainsi mobilisée pour entreprendre une concertation approfondie avec nos voisins immédiats sur ce grand projet fédéral dont le Président Abdou Diouf s'est fait l'ardent défenseur lors du Sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique tenu à la Baule au mois de juin 1990.

Aux niveaux régional et continental, notre action, tant dans le cadre de la CEDEAO que dans celui de l'OUA, visera à mettre en oeuvre le volet économique de cette politique d'intégration de manière à rendre notre continent plus solidaire et plus uni.

Au moment où le marché unique européen se construit, où les pays d'Amérique du Nord établissent entre eux une zone de libre échange, où les pays d'Asie et du PACIFIQUE s'emploient à organiser les échanges entre eux et le reste du monde, nous pensons qu'il s'agit de notre voie vers l'avenir, une voie qui conditionnera en grande partie la présence, l'influence et le poids de notre continent dans le concert des Nations à l'orée du 21e siècle. La signature récente, à Abuja (Nigéria), du traité instituant la Communauté Economique Africaine (CEA) va dans ce sens.

Le renforcement de la Coopération entre pays du Sud continuera, lui aussi, à figurer en bonne place dans nos priorités. Le Sénégal s'est déjà particulièrement distingué dans les efforts que mènent les pays du Sud en faveur d'une coopération élargie. Membre fondateur du Groupe des Quinze, au premier Sommet duquel, il a participé, tenu à Kuala-Lumpur en juin 1990, il siège aujourd'hui, à côté de la Malaisie et du Vénézuéla, au comité directeur de ce groupe, composé des Ministres des Affaires étrangères des trois pays et chargé de préparer le Sommet de CARACAS prévu pour le mois de novembre.

Le prochain sommet à Dakar de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), tout comme les efforts que nous nous proposons de mener pour relancer la Coopération arabo-africaine, procèdent de cette même volonté de traduire en actes la nécessaire solidarité entre pays du tiers-monde.

Les mêmes efforts seront entrepris, dans le cadre du "GROUPE DES 77" et dans celui du Mouvement des Non-Alignés.

Et c'est dans ce même esprit que notre diplomatie s'attellera à approfondir notre coopération avec les pays du Nord sur la base d'un partenariat que nous voulons plus dynamique. Nous renforcerons donc nos liens privilégiés avec nos partenaires traditionnels et nous nous investirons en même temps à consolider nos relations avec les pays d'Europe de l'Est.

Le Secteur agricole, par l'importance du nombre de Sénégalais qui y évoluent, et pour qui il constitue la principale source de revenu, par sa place dans la recherche de l'indispensable autosuffisance alimentaire, retient toute l'attention du Gouvernement.

Le développement économique du Sénégal passera obligatoirement par la réhabilitation, la redynamisation, la croissance de ce Secteur et par l'amélioration du revenu des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

Les productions agricoles (vivrières, industrielles, pastorales, halieutiques), encore sous les systèmes traditionnels, doivent évoluer vers la modernisation qui suppose :

- des semences de qualité ;
- des engrais et pesticides accessibles et en quantité suffisante ;

- des techniques culturales et des technologies adaptées
- des prix rémunérateurs pour les produits agricoles.

Les agro-pasteurs, à l'instar de leurs homologues des pays développés, doivent être nécessairement soutenus. L'allégement des coûts de production facilitera l'accès aux intrants. Il faut l'affirmer avec force: il n'ya pas de développement, de modernisation de l'agriculture, sous pluie ou sous irrigation, sans utilisation de l'engrais. Sur ce plan la consommation d'engrais, qui dépassait 100.000 tonnes par an se situe aujourd'hui à un niveau inférieur à 15.000 tonnes. Il ya là un problème sérieux que nous allons nous efforcer de résoudre en étroite coopération avec nos partenaires et bailleurs de fonds. Ce problème est beaucoup trop sérieux pour être du domaine des seuls experts.

Malgré les innovations apportées dans la politique agricole, l'évolution du secteur est caractérisée par une érosion continue des revenus des ruraux et également par une baisse régulière de la production agricole. Cela a entraîné une nette progression des importations. Cette situation ne peut perdurer, sinon elle conduirait notre pays à une régression dramatique. Bien sûr, le programme d'ajustement sectoriel agricole vise au rétablissement de l'équilibre financier des principales filières (céréales, arachide, coton) pour assurer un équilibre satisfaisant grâce, notamment, à l'instauration d'un système cohérent de prix agricoles de nature à préserver, dans

la toute mesure du possible, le pouvoir d'achat de ceux qui sont, au Sénégal, les plus nombreux et les plus démunis.

Les résultats attendus de ce programme devraient permettre en outre:

- de dégager un excédent de ressources au profit des finances publiques;
- de désengager progressivement l'Etat des activités de production, de transformation, de commercialisation au profit du secteur privé;
- une responsabilisation progressive des producteurs et autres opérateurs du monde rural pour une gestion rationnelle des ressources naturelles.

La réalisation de ces objectifs globaux a nécessité la définition d'objectifs particuliers par filières, l'élaboration de stratégies, de plans d'action à court et moyen terme conformes à la durée du programme.

Pour les céréales (mil - sorgho - maïs- paddy), l'objectif principal est la réalisation de l'autosuffisance alimentaire par l'augmentation de la production et la création de stocks de céréales locales transformées et compétitives par rapport aux céréales importées (riz, blé, farines).

Je vais m'arrêter un instant sur la question de l'autosuffisance en matière de riz. Beaucoup de discussions ont eu lieu, impliquant toutes sortes d'experts avec des opinions



souvent contradictoires. Je souhaite que la question soit posée simplement et avec bon sens. Le Sénégal importe annuellement entre 350.000 et 400.000 tonnes de riz se traduisant par une hémorragie en devises de l'ordre de 35 milliards de F.CFA. Le constat qui s'impose est que la consommation du riz est très largement répandue au Sénégal. Ce serait un erreur, montrant une méconnaissance de nos habitudes de consommation, d'opposer le riz aux autres céréales produites localement. Nous mangeons, tout à la fois, toutes ces céréales à des moments différents de la journée. Les pays tempérés boivent bien du café et n'en produisent pas et pourraient cependant le remplacer par la chicorée. La question est donc de savoir si le Sénégal peut augmenter sa production de riz pour devenir autosuffisant. La réponse est oui, oui sans hésitation. Avec les barrages et l'aménagement du Fleuve Sénégal, de la Casamance, cela devient un objectif à atteindre dans les années à venir. En outre, l'une des faiblesses de nos économies est la petite dimension du marché, entendu comme étant l'ensemble du pouvoir d'achat des consommateurs. Or, dans le cas précis du riz, un grand marché existe au Sénégal. Imaginez une injection monétaire, donc de revenu, de l'ordre d'une trentaine de milliards de F.CFA aux agriculteurs, avec tous les effets induits dans les divers secteurs de notre économie. Lorsque vous savez qu'en année moyenne, le revenu de ceux qui s'adonnent à la culture de l'arachide est du même ordre, vous mesurez alors mieux la

dimension du problème. Les experts diront: "Oui, mais à quel prix, surtout par rapport aux importations ?". Je répondrai que cette question, avant d'être économique et financière, est d'abord technique: rendement à l'hectare, décorticage à l'humidité optimale de manière à valoriser la production en augmentant la proportion de riz entier par rapport aux brisures et en remplaçant les équipements et usines obsolètes, utilisation des sous-produits, etc...

En d'autres circonstances, nous aurons l'occasion de discuter de ce problème avec la ferme volonté d'arriver à un consensus. Le Gouvernement entreprendra, en son sein, très prochainement, une large consultation relative au secteur rural.

S'agissant de l'arachide d'huilerie, la privatisation de la SONACOS, par la cession par l'Etat d'une partie du capital de la société constitue un objectif pour septembre 1991. La SONAGRAINES, par la commercialisation primaire, restera l'outil de redistribution des revenus ruraux et ses charges de structure devraient être réduites d'une manière sensible.

Concernant les semences, l'objectif visé est l'insertion des privés dans la production et la gestion des semences améliorées. Le projet autonome semencier a déjà entrepris pour la présente campagne un test portant sur 3.000 tonnes, et prévoit des contrats Producteurs/SONAGRAINES avec l'appui de la

Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) et SENCHIM pour rendre sûre la production des semences.

En outre, un Fonds de concours (Etat/Privés) autonome sera créé pour garantir la multiplication et la diffusion de semences certifiées. Enfin, la constitution et la gestion d'un stock en cas de calamité permettront de faire face à des situations exceptionnelles. Il s'agit pour notre pays de retrouver un niveau de production d'arachide en rapport avec notre capacité industrielle de trituration.

Pour l'arachide de bouche, le développement de sa culture est prévu autour des pôles régionaux de Kaolack, Fatick, Kolda, Tambacounda et Fleuve. Dans ce secteur porteur, nous devons retrouver notre place sur le marché international grâce à un tonnage correspondant davantage à notre potentiel.

Pour le Coton, les objectifs sont l'augmentation de la productivité donc de la production, la restructuration de la SODEFITEX et l'équilibre de la filière pour maintenir voire augmenter le pouvoir d'achat des cultivateurs.

En matière de crédit agricole, le Gouvernement envisage de privatiser la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal. Cette banque devrait évoluer vers la mutualisation pour avoir une plus grande efficacité.

S'agissant du régime foncier et de l'aménagement de l'espace rural, l'objectif est de rassurer les producteurs et d'autres investisseurs dans la jouissance des terres qu'ils auront aménagées et exploitées. Le traitement administratif des questions foncières sera simplifié, et transparent pour être efficace.

Pour le Sucre, outre l'autosuffisance, l'objectif est de parvenir à un partage équitable, entre l'industriel et le consommateur, des gains de productivité issus du programme de réduction des coûts de la Compagnie Sucrière Sénégalaise.

Les bénéfices tirés des éventuelles importations complémentaires de sucre seront répartis à raison de 60% pour l'Etat et 40 % pour l'industriel (CSS).

Pour la campagne 1991/1992, les actions entamées visent la relance de la production agricole en général, et une production arachidière largement supérieure aux 245.000 tonnes commercialisées pendant la campagne 1990/1991. L'arachide est encore l'épine dorsale de notre économie.

Ces actions portent sur le capital semencier disponible, sur la fertilisation des sols et sur les mesures de relance de la production agricole.

A cette fin, une prime exceptionnelle de 10 FCFA par kilogramme d'arachide commercialisé sera attribuée aux producteurs d'arachide. Nous espérons, par ce biais, redonner confiance aux

cultivateurs, améliorer leurs revenus et relancer la culture de l'arachide.

-Pour le maraîchage et l'horticulture, cartes maîtresses de la diversification, un accent particulier sera mis sur l'amélioration, la conservation sous froid notamment, la transformation et le transport de la production. Il s'agit de satisfaire les besoins des populations et d'aller à la conquête des marchés dans les pays développés.

A cet effet, le tarif de l'eau pour ce secteur sera maintenu à son niveau actuel. Ce n'est qu'en agissant de cette manière que nous pourrions être compétitifs par rapport aux autres pays exportateurs de légumes. Une attention particulière sera portée au développement des cultures florales, grosses créatrices d'emplois. Là aussi un marché porteur existe dans les pays du Nord.

La lutte contre la désertification sera poursuivie et amplifiée.

Le Sénégal, avec l'appui de la Communauté internationale, a mis en oeuvre des politiques et actions pour lutter contre la sécheresse et la désertification. Ces politiques et actions demeurent une priorité et seront poursuivies sur la base d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, axée sur une politique cohérente de l'eau. De nouveaux forages seront réalisés et, surtout, une action systématique de réparation des

ouvrages en panne sera menée avec vigueur. Il n'est pas acceptable que les pannes nombreuses réduisent à néant les investissements déjà opérés et anéantissent les espoirs des populations. Ce sera une tâche prioritaire du département chargé de l'Hydraulique.

Sur un autre plan, l'Elevage mérite une action plus soutenue, plus déterminée pour assurer une meilleure santé animale et une intégration plus poussée dans le circuit économique par la rationalisation du commerce de la viande, du lait, des peaux et phanères.

L'alimentation du bétail, grâce aux pâturages, à l'ensilage qu'il faudra développer voire généraliser, aux sous produits de notre industrie, tourteaux d'arachide, de coton, mélasses, drèches sera un des volets majeurs de l'action gouvernementale. Une politique spéciale sera définie touchant à leur production, à leur protection, à leur cession à des prix favorisant le développement de l'Elevage dans notre pays et l'engageant résolument dans la voie de la modernisation.

Tout cela suppose aussi la mise en place d'un système de crédit adapté au secteur. Les départements chargés de l'Elevage, des Finances, du Commerce et de l'Industrie seront invités à travailler ensemble pour proposer rapidement une série d'actions pour atteindre nos objectifs. Enfin, dans un délai raisonnable, notre pays ne devra plus importer de moutons à

l'occasion de la Tabaski, parce qu'il sera devenu autosuffisant.

La pêche est un atout majeur pour le Sénégal. Elle a donné des résultats particulièrement significatifs au niveau des mises à terre qui ont dépassé 340.000 tonnes dont plus de 70 % de la pêche artisanale.

La motorisation des pirogues, l'introduction de nouvelles techniques de pêche, l'exonération des moteurs et matériels de pêche, des subventions sur le carburant, ont permis d'obtenir un bilan positif du secteur.

Mon Gouvernement continuera à soutenir la pêche. La politique d'encadrement et l'organisation des GIE sera poursuivie ainsi que l'équipement des pêcheurs.

La construction d'aires de débarquement, de conditionnement, de traitement des poissons sur le littoral, sera bientôt effective, le financement étant obtenu.

Un système de surveillance de la zone littorale sera également mis en place pour compléter l'action de la marine nationale afin de mieux prévenir les conflits entre pêcheurs-artisanaux et ceux de la pêche industrielle.

Enfin, une réglementation adaptée et la création d'un Conseil de pêche, dans les principaux centres de débarquement, aideront au renforcement du secteur. Sur le plan de la

commercialisation, un marché central moderne de poissons, d'une valeur d'environ 3 milliards de F.CFA, est en cours de réalisation. Cette infrastructure était indispensable à la modernisation de notre pêche artisanale.

Pour la pêche industrielle, le Sénégal devra faire face au défi du marché unique européen de 1993 en prenant des mesures hardies pour rétablir et développer la compétitivité du Secteur.

Dans cette perspective, un certain nombre d'actions vont être initiées :

- négociation d'un prêt d'ajustement structurel et de développement de la pêche avec les bailleurs de fonds;
- création éventuelle d'un crédit maritime disposant de lignes de crédit importantes pour le financement de la pêche industrielle;
- réorganisation de la caisse d'encouragement à la pêche et de ses industries annexes (CEPIA);
- promotion des produits halieutiques sénégalais sur les marchés extérieurs.

Quant à la coopération avec les autres pays, le Sénégal continuera à jouer un rôle principal au sein de la commission sous-régionale des Pêches dans la perspective d'une intégration des activités halieutiques.

La Marine marchande est un secteur de notre économie fort important car c'est d'elle que dépendent nos importations et exportations, et leurs tarifs. Son influence est déterminante dans la compétitivité de nos marchandises et sur le niveau de nos prix intérieurs et extérieurs. Ce secteur clé sera un élément moteur de notre développement et les actions porteront, entre autres, sur:

- la répartition des cargaisons;
- la sécurité de l'exploitation des ports secondaires;
- la compétitivité du Port de Dakar ;
- l'élaboration de la Convention générale de concession des droits de trafic et du cahier des charges devant lier la COSENAM à l'Etat.

Sur un plan plus général, il sera mis en place un système de sauvetage, d'alerte et de lutte contre la pollution.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES

Les priorités de l'action de mon Gouvernement pour les mois à venir vont essentiellement s'articuler autour de la politique de développement économique et du financement de celle-ci.

Des mesures énergiques seront prises pour permettre la relance de l'économie par la création d'emplois et par le développement de l'investissement privé. Elle constituera la première priorité du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Un travail est en cours pour réexaminer toute notre politique fiscale, en accord avec nos partenaires sociaux. Les groupes de travail constitués à cet effet déposeront leurs conclusions à la fin juin 1991.

Notre fiscalité devra être plus simple et plus performante pour permettre une amélioration des recettes plus par un élargissement de l'assiette que par l'augmentation du taux de l'impôt, une fiscalité qui tienne compte des facultés contributives des contribuables, sans aggravation de la pression fiscale.

Le contrôle fiscal sera également renforcé et doté des moyens nécessaires permettant de lutter, avec une efficacité accrue, contre l'évasion fiscale.

La seconde priorité de mon Gouvernement, dans ce secteur, sera le financement du Développement. Cet objectif va s'appuyer à la fois sur l'augmentation du rendement fiscal et une maîtrise plus performante des dépenses de personnel et de matériel en vue d'une meilleure allocation des ressources de l'Etat au profit des secteurs productifs.

Les services d'assiette et de recouvrement mettront tout en oeuvre pour assurer un recouvrement subséquent des recettes. Le renforcement des moyens de lutte contre la fraude, menée par les services de la Direction générale des douanes, contribuera à la réalisation de cet objectif. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan s'attachera à trouver les moyens pour

réaliser le plan d'équipement de la Direction générale des Douanes.

La concertation avec les responsables économiques sera poursuivie afin que les recettes, assises sur l'activité économique, prennent le pas sur les recettes dites extraordinaires.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, qui a déjà constitué un groupe de travail à cet effet, procédera au recensement de la dette intérieure et mettra tout en oeuvre pour sa résorption dans les délais les plus courts afin de redonner confiance aux industriels et aux commerçants et renforcer leur trésorerie et d'assurer, ainsi, la survie et le fonctionnement normal des PME et PMI.

La dette extérieure retiendra également l'attention de ce département qui poursuivra auprès des bailleurs de fonds concernés, notamment au niveau du club de Paris, les négociations en vue d'un rééchelonnement des échéances.

Ce ministère veillera davantage à ce que le financement des investissements publics se fasse à des conditions compatibles avec la nécessité de réduire le poids du service de la dette. Dans le courant des prochains mois, il mettra tout en oeuvre pour la tenue des Etats généraux de l'Economie pour organiser un forum et des débats relatifs aux grands problèmes de l'économie sénégalaise.

Sur un plan plus spécifique, le secteur parapublic occupe une place importante dans la vie économique nationale par le nombre d'entreprises qui le composent, les capitaux investis, les emplois générés, et son poids sur les finances publiques.

En effet, il comprend quatre vingt cinq (85) entreprises dont huit (8) sociétés nationales totalisant des effectifs de l'ordre de 29.500 agents et représentant 28 % des emplois du secteur moderne et 23 % des investissements.

Mais, en raison de la mission de service public assignée à ce secteur, il ne contribue au produit intérieur brut que pour environ 7 %.

Il était donc nécessaire, pour l'Etat, de reconsidérer la prise en charge des coûts liés aux missions de service public, notamment dans le secteur marchand.

De même, s'est posée la question de la capacité de ce secteur à contribuer plus efficacement aux efforts de croissance et de développement de l'économie nationale avec des ressources devenant de plus en plus rares.

C'est alors que le Gouvernement, sur les directives du Chef de l'Etat, a défini une politique de désengagement et de redressement du secteur parapublic.

Sur l'ensemble du programme de privatisation qui concerne 34 entreprises, 16 l'ont été et 18 sont en cours de l'être.

Ces opérations ont permis la participation significative des travailleurs, qui ont acquis des actions et des actifs.

Sur l'ensemble des entreprises vendues, 78,5 % l'ont été à des Sénégalais.

Pour accélérer sa politique de privatisation, des dispositions particulières ont été arrêtées par l'Etat qui accepte désormais, en contrepartie des actions qu'il cède, des titres de créance relatifs à la dette intérieure et extérieure. Il est également envisagé, dans des conditions spécifiques, d'accorder des facilités de paiement aux nationaux et aux travailleurs des entreprises privatisées.

Toutes ces mesures auront sans nul doute pour effet d'accélérer le processus ainsi engagé.

En ce qui concerne les entreprises restant dans le portefeuille de l'Etat, de nouvelles relations seront définies : 8 d'entre elles ont signé des contrats plans avec l'Etat et 6 font l'objet de plans de redressement.

Mais les efforts de redressement déjà entrepris devront être poursuivis notamment par une gestion encore plus efficace des entreprises restant dans le portefeuille de l'Etat. J'y veillerai.

La relance de notre économie suppose que des mesures soient également prises dans le secteur secondaire de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, qui a nécessité de nombreuses interventions des pouvoirs publics.

Dans le secteur de l'industrie, le Gouvernement a élaboré et mis en oeuvre une politique industrielle dont l'objectif

principal est l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales. Le retard enregistré, dans la mise en application des mesures d'accompagnement, n'a pas permis d'atteindre cet objectif. En effet, les entreprises ont dû, brutalement, faire face à la concurrence extérieure avec des produits livrés sur le marché local à des coûts de revient plus faibles. Cela a porté un rude coup à notre tissu industriel. Toutefois, la concertation tripartite, Etat-Patronat - Syndicat, entreprise au niveau de certains secteurs comme les textiles, par exemple, a permis aux différentes composantes de l'entreprise industrielle de trouver ensemble des solutions aux problèmes posés. Cette pratique de la concertation tripartite sera systématisée par branche d'activité. Une telle pratique devrait, en outre, instaurer, au sein de l'entreprise, un climat propice à la recherche de la plus grande productivité, source de maintien, de création d'emplois par l'investissement, de rémunération du capital investi et du travail fourni. L'entreprise doit être le centre de convergence des intérêts solidaires de ceux qui investissent, de ceux qui travaillent et de ceux qui consomment. Ainsi une connaissance exacte des réalités de l'entreprise aidera à trouver de bonnes solutions à ses problèmes.

Pour davantage soutenir ce secteur, je voudrais vous annoncer des mesures importantes pour sa relance et sa promotion. Il s'agit essentiellement :

- du rattachement, au niveau de la Primature, de la Cellule d'Appui à l'environnement des entreprises qui, en relation avec le guichet unique, procédera à l'élaboration d'une brochure reprenant l'essentiel du Code des investissements et mettra au point le guide de l'investisseur;

- de la création, toujours au niveau de la Primature, d'une cellule d'aide aux entreprises en difficulté. Elle s'emploiera à améliorer le fonctionnement des entreprises en difficulté et à assurer la sauvegarde de l'emploi par un diagnostic préalable à tout dépôt de bilan; le droit de la faillite sera aussi réexaminé.

Mon Gouvernement encouragera la création de Petites et moyennes entreprises. Une sorte de "banque" des PME et PMI est en cours de réalisation au niveau du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. A ce sujet, une étude vient de démarrer sous l'égide de la cellule d'appui à l'environnement des entreprises pour la création d'un fond de participation et de garanties pour les petites et moyennes entreprises au Sénégal qui éprouvent d'énormes difficultés à accéder au crédit.

Dans le même ordre d'idées, des actions vigoureuses seront entreprises pour créer une Institution financière chargée de financer des opérations à moyen et long terme contribuant ainsi à la relance de l'investissement productif.

En effet, nos banques sont actuellement plutôt spécialisées dans des opérations à court terme et ne disposent pas, de ce fait, des ressources suffisantes susceptibles de financer l'investissement.

C'est ici le lieu de faire observer que, fort opportunément, la Banque africaine de développement (BAD) a récemment décidé de se doter d'une stratégie cohérente en matière de développement du secteur privé pour être mieux à même de répondre aux nouvelles priorités des pays membres et de porter essentiellement l'accent sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries.

A ce titre, la Banque africaine de développement (BAD) apportera désormais son soutien sous forme de prêts à moyen et long terme, de garanties, de prises de participation au capital social, de garanties d'émissions d'actions, d'interventions sur le marché financier et de conseils.

De telles actions, jointes à celles que nous nous proposons d'initier, et qui sont relatives au financement à moyen et long terme, permettront sans nul doute, de dégager une nouvelle stratégie visant à accroître l'assistance financière et technique pour le développement du secteur privé en général, des PME et PMI plus particulièrement.

Par ailleurs, le comité de relance des investissements sera redynamisé en vue de faciliter la réalisation de

l'investissement. A cet égard, un suivi particulier des projets d'investissements sera désormais mieux assuré.

En outre, une politique fiscale plus appropriée sera mise en oeuvre pour favoriser le développement de ce secteur. S'agissant de l'Artisanat, le Gouvernement a conscience de la place importante que ce secteur occupe dans notre économie et la contribution substantielle qu'il peut apporter au développement des potentialités de notre pays.

De plus, il n'est plus nécessaire de démontrer l'impact de notre artisanat sur la création d'emplois.

Pour la première fois, depuis son indépendance, notre pays a entrepris, sur fonds propres, le recensement de sa population artisanale permettant de disposer d'éléments et de données statistiques fiables et précis pour assurer une meilleure réalisation des choix et objectifs en ce domaine.

Le Conseil interministériel, que le Chef de l'Etat a présidé le 28 février 1991 sur le secteur, a démontré toute l'importance qu'il accorde au développement de l'Artisanat.

La mise en oeuvre des directives issues de ce Conseil interministériel, accompagnée du renouvellement des instances dirigeantes des chambres de métiers, va constituer un tournant pour la nouvelle dynamique du secteur dont l'objectif sera d'amener les artisans à mieux se prendre en charge et à jouer pleinement leur rôle d'agents de développement.

Dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement a poursuivi et intensifié les programmes de recherches pétrolières avec nos partenaires étrangers notamment canadiens et américains.

Ces programmes sont en cours d'exécution dans certaines régions du pays. La question du coût de l'énergie ne sera pas esquivée. Notre développement industriel et la compétitivité de nos produits industriels exigent des prix de l'énergie en rapport avec les objectifs assignés.

Parallèlement, des initiatives et actions de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables sont engagées. Une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau est également amorcée.

En outre, des audits sur les consommations d'énergie ont été menées au niveau des entreprises et les résultats enregistrés sont très satisfaisants pour avoir permis des économies de 20 à 25 % sur la facture énergétique. L'énergie solaire occupera une place de choix. D'importants projets d'électrification par voie solaire sont mis en oeuvre avec des résultats probants. Néanmoins, un effort particulier devrait être fourni par les industriels pour la fabrication de matériels solaires.

Dans le secteur des mines et de la géologie, sur le plan de la recherche, il y a lieu de se réjouir des dispositions incitatives introduites par le nouveau code minier et qui ont

attiré d'ores et déjà de nombreux investisseurs pour l'or et pour les sables titanifères.

Cependant, il convient de noter avec satisfaction, en dépit de nombreuses contraintes, la bonne tenue des phosphates à la fois pour les volumes de production et d'exportation. Ce secteur enregistre des performances commerciales qui se sont traduites par la conquête de nouveaux marchés et la consolidation de nos positions sur les marchés déjà acquis.

Malgré tout, il faut reconnaître que nos entreprises dans ce secteur n'ont pas échappé aux fluctuations des cours des matières de base et du dollar.

S'agissant du Commerce, la politique mise en oeuvre dans ce domaine permet de constater une couverture assez significative de nos besoins nationaux pour certaines productions maraîchères et fruitières (oignons, bananes) contribuant ainsi à l'amélioration de notre balance commerciale. Notre politique tendra, dans un premier temps, à réduire le déficit de notre balance commerciale et, ensuite, à essayer de le supprimer.

Mon Gouvernement poursuivra les actions entreprises pour la valorisation de notre production locale, accompagnée d'une campagne sur le "consommer sénégalais" avec un accent particulier sur la protection des intérêts des consommateurs par un contrôle permanent de la qualité des produits.

La rationalisation des importations viendra soutenir la politique d'élargissement du marché intérieur au profit des producteurs nationaux.

En outre, l'étroitesse de notre marché intérieur nous incite davantage à promouvoir notre politique d'intégration.

Cette intégration, dictée par des impératifs politiques et économiques pour tous les Etats africains, restera un des axes privilégiés de mon Gouvernement.

C'est pourquoi, au risque de me répéter, je réaffirme devant vous que l'Afrique, singulièrement l'Afrique de l'Ouest, est en quête de son devenir. En ce moment, nous éprouvons, comme les Européens, cette simple et impérieuse nécessité de nous unir pour former un espace viable, puissant, capable de relever les nombreux défis de ce millénaire finissant. Vous savez, à ce sujet, la détermination et la volonté du Président Abdou DIOUF.

Conscient que l'union fait la force, le Sénégal a toujours opté pour l'intégration africaine. Cela s'est traduit aujourd'hui par la création, au sein du Gouvernement, d'un ministère chargé de l'Intégration africaine.

Notre volonté d'ouverture nous a également conduit, sur le plan international, à consolider, grâce à une diplomatie active et dynamique, nos liens traditionnels d'amitié et de coopération et à élargir le cercle de nos amis aux Etats qui partagent avec nous les mêmes idéaux de paix, de justice, de liberté et de respect des Droits de l'Homme. Cette action participe de la

construction de ~~l'unité africaine~~ et d'un monde plus solidaire et plus juste.

Développer l'économie est une tâche qui entraîne d'importants besoins en matière d'équipement.

L'action du Gouvernement en matière de réalisation d'infrastructures sera marquée par un important programme destiné au développement et à la modernisation de tous les modes de transport.

En effet, un système de transport efficace est un préalable à un développement économique et social harmonieux. La capacité de déplacement, par tous les modes de transport, à l'intérieur du territoire national, des personnes et des biens, sous-tend, en amont comme en aval, toutes les activités de productions industrielles et agricoles, ainsi que le développement du tourisme.

Aussi, pour consolider les acquis et répondre à l'accroissement des besoins, le Gouvernement, avec l'assistance de plusieurs bailleurs de fonds, s'est engagé dans la réalisation d'un vaste projet d'ajustement sectoriel des transports.

Les objectifs fondamentaux de ce projet sont:

-d'une part, l'entretien et la maintenance du réseau routier national qui comporte 14.300 km de routes, d'une valeur globale de 600 milliards de francs.

-et d'autre part, le développement, la modernisation et la coordination des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Le financement de cet ambitieux programme de développement à moyen et long terme (1991-1995) s'élève à 165 milliards dont:

-80 milliards déjà acquis sur financement extérieur;

-67 milliards couverts par les ressources internes;

-et 18 milliards non encore acquis et à rechercher auprès des bailleurs de fonds.

Dans le but d'utiliser au mieux les moyens financiers disponibles ou mobilisables pour le réseau routier, le Gouvernement a décidé:

-de consacrer 80% des financements à la préservation du patrimoine existant, par renforcement, resurfacement, rechargement et entretien courant.

-et 20% à la réalisation de routes nouvelles.

Dans le même sens, le Gouvernement procédera notamment à:

-la réorganisation et à la coordination de l'exploitation des différents modes de transports urbains(les Bus SOTRAC, les "cars rapides" et le train de banlieue notamment);

-la mise en oeuvre d'un plan d'amélioration de la sécurité routière,

-l'accroissement des capacités techniques de la Société nationale de Chemins de Fer en vue, notamment, du développement

du trafic Sénégal-Mali et de la satisfaction des besoins de ~~transport des industries phosphatières;~~

-la consolidation de la vocation naturelle du Port autonome de Dakar à servir de port de groupement et d'éclatement de la sous-région;

-le maintien et l'amélioration du niveau de sécurité de la navigation aérienne et de la sûreté des aéroports;

-l'amélioration des capacités d'offre et de transport aérien pour promouvoir, notamment, le tourisme et les exportations de produits maraîchers.

Par ailleurs, le financement de la route Dialocoto-Kédougou, tronçon de 158,5 km, a été acquis auprès de sept bailleurs de fonds et s'élève à 13,380 milliards de francs et la notification du marché est prévu dans les semaines qui viennent.

Le Tourisme continue de prendre une place de plus en plus importante dans l'économie nationale parce qu'il constitue une de nos principales ressources en devises et qu'il contribue ainsi à améliorer notre balance de paiements.

La politique du Gouvernement dans le secteur du Tourisme et de l'Environnement vise à permettre une plus grande promotion et un bon renouvellement de ce patrimoine.

Cette option est fondée sur une intégration des parcs nationaux et des espaces naturels dans le secteur du Tourisme

afin de développer un produit touristique de qualité, diversifié et concurrentiel.

La stratégie adoptée doit permettre, à court terme, de consolider la place du Sénégal comme destinataire privilégié et, à moyen terme, d'atteindre le chiffre d'un million de touristes en 1994.

Pour la réalisation de ces objectifs importants, un certain nombre de projets ont connu un début de réalisation ou ont atteint un stade avancé de préparation dans les domaines de la protection de la nature et du tourisme.

Dans ce cadre, je vous signale l'existence du projet de retraite privilégiée et de tourisme. Ce projet consiste en la réalisation d'un centre d'hébergement et d'accueil de première classe destiné à des touristes japonais pour un investissement de très grande envergure. Le moment venu, des précisions détaillées vous seront fournies.

Les efforts du GOUVERNEMENT pour redresser et développer l'économie du pays seraient vains s'ils n'étaient pas soutendus par une politique sociale cohérente.

Le secteur social est marqué principalement par la mise en oeuvre d'une stratégie consensuelle de renforcement et d'élargissement de la base du dialogue social.

L'examen de la vie politique et syndicale actuelle et de la situation économique et sociale du pays a démontré notre

capacité de rechercher et de trouver des solutions nationales de sortie de crise.

C'est dans la gestion responsable et la paix sociale, que nous arriverons à libérer les énergies et initiatives pour engager durablement notre pays dans la voie du développement.

Le gouvernement continuera à prendre toutes les dispositions qui sont à sa portée pour maintenir le dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux sans exclusive.

Les différentes négociations entre le Gouvernement et les syndicats de travailleurs, témoignent, si besoin en était, de la volonté politique du Gouvernement de faire de la concertation la voie privilégiée de résolution des grands problèmes du monde du travail.

Mon Gouvernement sera aussi celui de la modernisation des relations sociales et du dialogue avec les partenaires sociaux. Le pays ne comprendrait pas que l'appel au rassemblement de toutes les forces politiques, lancé par le Président Abdou Diouf, et si largement entendu, ne se traduise pas, dans l'ordre économique, par l'union de toutes les forces productrices pour relever les grands défis du développement. Au plan social comme au plan politique, l'époque des antagonismes frontaux doit être dépassée.

En trente ans, la philosophie du travail a bien changé. Les travailleurs sont aujourd'hui les premiers à reconnaître que leurs revendications doivent prendre en compte l'intérêt de

l'entreprise. Ils ne veulent pas mettre la production en danger car ils savent d'expérience qu'il n'y a pas de progrès social sans emplois ni d'emplois sans entreprises saines.

Mais les travailleurs doivent aussi être partie prenante de la réussite économique. Solidaires de l'avenir de leurs entreprises, ils devront être associés aux fruits de l'expansion comme ils sont associés aux difficultés lorsque la conjoncture est défavorable. Un nouvel équilibre doit être réalisé entre les aspirations légitimes des travailleurs et les contraintes incontournables de la gestion des entreprises. Il n'y aura pas de progrès social dans la régression économique ni de progrès économique dans la régression sociale! C'est dans cet esprit qu'une réflexion a été engagée pour la modernisation du Code du Travail. Depuis 18 mois, une commission tripartite de haut niveau, comprenant des représentants des travailleurs, des représentants des employeurs et de l'administration, se penche sur l'avenir des relations du travail. Le dialogue y est fécond. Il permet de rapprocher les points de vue. Une telle démarche me paraît exemplaire. Elle devra être transposée dans d'autres domaines car il n'est pas possible de légiférer, dans une République moderne, sans avoir d'abord conduit une concertation approfondie avec les partenaires sociaux. Et l'enjeu est d'importance car, chacun en est bien convaincu, à travers le Code du Travail, ce sont les conditions de notre développement économique et social qui sont en cause! C'est

pourquoi il importe que de nouvelles avancées sociales accompagnent le desserrement nécessaire des contraintes qui pèsent sur les entreprises. D'un côté, une plus grande souplesse de gestion favorisera l'emploi, qui constitue incontestablement la principale revendication des travailleurs et la principale préoccupation des pouvoirs publics. De l'autre, l'amélioration des droits des salariés renforcera la cohésion de la communauté de travail et la productivité de la main-d'oeuvre, ce qui est conforme à l'intérêt des employeurs. Chacun trouvera ainsi son compte à la modernisation sociale.

Les négociations du Gouvernement avec les partenaires sociaux ont abouti, entre autres, à d'importantes décisions, notamment l'instauration de la journée continue à partir du 1er juillet 1991 et l'autonomie de la Caisse de Sécurité sociale.

Ces acquis, tangibles, nous incitent davantage à rechercher l'amélioration de la qualité de la vie des travailleurs par l'augmentation de leur pouvoir d'achat, et la garantie de l'emploi. En un mot, le coût social de nos différentes politiques d'ajustement structurel, voie obligée pour l'assainissement et la relance de l'économie, doit être pris en compte.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a créé la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi, devenu l'actuel Commissariat général à l'Emploi.

Les orientations prises à l'issue du Conseil interministériel de décembre 1988, consacré à la politique de l'Emploi, m'ont été confirmé par le Président de la République pour :

- * pousser à la création d'emplois par l'amélioration de l'environnement des entreprises, par l'encouragement de l'investissement privé et par des actions spécifiques et adéquates en faveur du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie grâce notamment à la création de Petites et moyennes entreprises et industries.

- * accompagner les initiatives des jeunes afin de créer des activités nouvelles, de leur faciliter l'accès à l'emploi par la formation, et de mettre à leur disposition les moyens dont le gouvernement dispose.

Si des progrès notables ont été réalisés dans ce cadre grâce à l'action de l'Etat, appuyé par les bailleurs de fonds., il demeure, cependant, que beaucoup reste encore à faire.

C'est pourquoi, je présiderai en juillet prochain l'ouverture du Symposium national sur l'Emploi, qui réunira tous les organismes de l'Etat, les partenaires sociaux, les ONG, les bailleurs de fonds. Cette manifestation permettra de faire le bilan d'exécution de notre programme d'action en faveur de l'emploi, de redéfinir les nouvelles actions à entreprendre en priorité, et relatives à l'élaboration d'un programme national d'emploi visant aussi à corriger le déséquilibre entre Dakar et les régions.

Dans ce cadre, sera réactualisé le programme de réinsertion des rapatriés de Mauritanie, ainsi que la redynamisation et la restructuration du Groupe opérationnel permanent d'études et de concertation (GOPEC).

On ne saurait parler de développement sans une bonne Santé des populations et leur mieux-être. Là, aussi, il convient de commencer par le commencement. Le Gouvernement insistera sur la prévention en donnant une importance particulière à l'hygiène et à l'éducation des populations. Pensez, par exemple, à l'effet d'un programme de canaris avec robinet et filtres simples sur la santé. La propreté généralisée, au niveau des êtres, comme des infrastructures, dans les maisons, dans la rue, voilà bien une voie privilégiée pour lutter contre la maladie. Les médias, l'école, le corps médical et para-médical ont un rôle décisif à jouer.

C'est ainsi que notre pays, à l'instar des Etats membres de l'Organisation mondiale de la Santé, a souscrit à la Résolution pour l'instauration de la "SANTÉ POUR TOUS D'ICI L'AN 2000". Ce qui veut dire qu'à cet horizon, chaque Sénégalais devra bénéficier d'un niveau de santé lui permettant de mener une vie socialement et économiquement productive.

Si cet objectif ambitieux a le mérite d'être clair dans sa formulation et dans son terme, il faut souligner qu'au Sénégal, comme dans la plupart des pays en développement, l'état de

santé des populations n'a pas encore atteint le seuil souhaité comme le montrent certains indicateurs de santé:

- mortalité infantile 86°/°°;
- mortalité infanto-juvénile 191°/°°;
- mortalité maternelle 580 à 948 pour 100.000 naissances vivantes;
- fort taux d'accroissement naturel 2,7% par an;
- fort taux de fécondité avec une descendance finale de 6 enfants en moyenne par femme;
- fort taux d'analphabétisme;
- fort taux de malnutrition 1 enfant sur 5.

A cela, il faut ajouter les problèmes de sociétés, tels que la délinquance juvénile, l'usage de la drogue, l'alcoolisme et l'urbanisation accélérée avec son cortège de problèmes (mauvaise hygiène, mendicité, criminalité, prostitution).

En somme, les causes de cette situation sont bien connues. Pour y remédier, le Gouvernement s'est fixé un certain nombre d'objectifs:

- améliorer la couverture sanitaire particulièrement en zone rurale et sub-urbaine, par la réalisation d'infrastructures sanitaires et leur dotation en équipements adéquats et en personnels qualifiés et suffisants;
- améliorer la qualité des soins et rationaliser les activités curatives en favorisant l'utilisation des médicaments essentiels et en observant le système d'orientation recours;

- améliorer la santé de la Mère et de l'Enfant; plusieurs programmes spécifiques ont été adoptés à cet effet: le Programme Elargi de Vaccination, le Programme de Prévention de la Mortalité Maternelle, le Programme Nutritionnel, le Programme de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques, etc....;
- renforcer la lutte contre le Paludisme qui constitue la première morbidité et la première mortalité dans notre pays, avec une protection plus accrue des groupes vulnérables (mères, enfants);
- développer des actions préventives et éducatives.
L'Information, l'Education et la Communication permettront à terme d'obtenir un changement de comportement.
- poursuivre la lutte contre les Maladies sexuellement transmissibles (MST) et le SIDA;
- maîtriser les variables démographiques par le biais de la Planification Familiale. A ce sujet, il faudra noter que le Programme national de Planification Familiale vient d'être approuvé par le Chef de l'Etat. La mise en oeuvre des différentes actions qui y sont contenues permettront de maîtriser à terme la croissance démographique;
- décentraliser les activités sanitaires par la mise en oeuvre des plans régionaux et départementaux de développement sanitaire;

-assurer une plus grande participation des populations à l'effort de santé des pouvoirs publics par la création des comités de santé.

Si d'importants acquis ont été obtenus au cours de la décennie (baisse de la mortalité infantile, maîtrise du programme élargi de vaccination, extension du réseau d'infrastructures sanitaires, développement de la participation financière de la population, augmentation du nombre de professionnels formés, etc...), le Gouvernement compte poursuivre ses efforts par le renforcement et la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes conformément à la Déclaration de la Politique nationale de Santé approuvée par le Chef de l'Etat en 1989. Tout en réaffirmant la stratégie des Soins de Santé primaire, cette Déclaration a défini un certain nombre de mesures qui doivent toutes concourir à l'amélioration de notre système de santé. La composante Santé du Projet de Développement des Ressources Humaines, entre dans ce cadre.

Ainsi, il est prévu:

-le renforcement de la décentralisation par l'appui aux districts de santé et aux régions médicales. A ce propos, le Programme Prioritaire de Santé (PPS) dans les cinq prochaines années prévoit la réalisation de 188 nouveaux postes de santé, la rénovation et le renforcement de l'ensemble des centres de santé de 45 districts. En effet, le plateau technique de ces centres de santé sera amélioré afin qu'ils puissent assurer la

prise en charge des accouchements compliqués, les urgences médicales, les soins intensifs, les urgences chirurgicales, etc...En outre, la réhabilitation des hôpitaux régionaux va se poursuivre.Ces mesures permettront également le désengorgement des hôpitaux;

- la réforme de la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement pour rendre cette institution autonome et la promotion des médicaments et produits essentiels dont la liste, à chaque niveau du système de santé (cases, postes et centres de santé, hôpitaux régionaux), a été établie;le Gouvernement s'occupera aussi de la question du prix des médicaments;
- le renforcement du contrôle de la qualité des médicaments et la promotion de la pharmacopée traditionnelle;
- l'appui au Programme national de Planification Familiale.L'accent sera mis sur la couverture des femmes en consultations prénatales, le dépistage des grossesses à risque, l'espacement des naissances, la lutte contre la stérilité et les Maladies sexuellement transmissibles;
- la réforme du Centre Hospitalo-Universitaire (C.H.U) qui devra être doté d'un statut;
- la réforme du statut des comités de santé et leur promotion;
- l'appui à la formation et au recrutement du personnel de santé pour doter l'ensemble des structures sanitaires de toutes les compétences requises; les écoles de formation des paramédicaux

verront leurs programmes révisés pour tenir compte des besoins en santé publique;

-le renforcement des capacités de gestion et de planification du Ministère de la Santé publique et de l'Action sociale;

-un programme de maintenance des infrastructures et des équipements sanitaires.

Tous les acquis des programmes seront consolidés notamment le Programme Elargi de Vaccination, qui nous a valu beaucoup de satisfaction, pour une couverture totale des enfants de 0 à 11 mois. Le P.E.V intégrera, dans un avenir proche, la vaccination contre l'Hépatite B.

Sur le plan de la sécurité du sang, le dépistage systématique de toutes les maladies du Sang (SIDA, Hépatite B, Syphilis) sera poursuivi avec vigueur.

En matière de politique sociale, en attendant la tenue prochaine des Journées de l'Action Sociale, l'accent devra être mis sur la lutte contre les fléaux sociaux, l'amélioration des secours aux personnes démunies et la création d'un Fonds de Solidarité pour une bonne insertion des handicapés dans le système productif.

Concernant le volet de l'action sociale, elle doit inaugurer une nouvelle politique dont l'ambition est de rompre avec le passé.

Elle a pour fondement une action sociale participative où la communauté entière participe à son propre développement,

d'une part, par la détermination et l'identification de ses besoins et aspirations et, d'autre part, par la participation à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme susceptible de remédier à son sort.

Cette politique vise essentiellement à :

- réduire les inégalités sociales
- développer la prévention et la sensibilisation en matière de handicap et de fléaux sociaux.
- assurer l'éducation, la formation des populations défavorisées
- restaurer les tissus de solidarité par une prise en charge communautaire des problèmes des populations défavorisées.

Toujours dans le cadre du développement social, vous conviendrez avec moi que les femmes sont en voie de gagner leur pari.

Leur participation au processus du développement économique et social se concrétise de plus en plus, et les acquis seront consolidés; leur organisation dans les différentes fédérations GIE, et ONG me rassure pour l'avenir.

Néanmoins, un programme national d'action pour la promotion de la Femme sera réactualisé pour mieux canaliser les énergies et les initiatives des femmes, afin de leur permettre, toujours, de jouer leur rôle dans le développement.

Je ne terminerai pas ce volet social sans parler de nos émigrés, face à l'Europe de 1993 et surtout à la suite des événements douloureux survenus récemment en Afrique.

Les autorités se soucient des conditions d'existence des émigrés dans les pays d'accueil, et encore de leur possibilité de retour réinsertion dans le tissu social de notre Sénégal. Le Gouvernement sera toujours à leurs côtés pour que, dans ces pays, leur situation soit compatible avec la dignité de l'homme et pour lutter contre le racisme dont ils sont parfois victimes. Les efforts déjà engagés dans ce sens seront amplifiés.

Notre politique sociale c'est également un toit pour tous.

Un des soucis majeurs du Gouvernement est, sans aucun doute, la construction d'habitats sains, équilibrés, et à la portée des populations.

Des contraintes très fortes pèsent sur les actions des différents promoteurs et sont essentiellement liées :

- * aux sources et aux modes de financement ;
- * à la disponibilité des terrains ;
- * au coût des matériaux de construction ;
- * aux charges de structures
- * et à l'absence de patrimoine propre pour les promoteurs publics.

Cependant, malgré les multiples actions menées ces dernières années, des efforts particuliers seront entrepris dans ce secteur.

Mentionnons le dynamisme du secteur coopératif qui recèle un potentiel important d'adhérents. Ainsi il a été créé 170 coopératives rassemblant 40.000 membres qui ont déjà épargné 5,5 milliards de francs.

C'est pourquoi, l'assistance et l'encadrement des coopératives d'habitation seront renforcées dans le domaine de :

- * l'élaboration des dossiers administratifs et financiers pour l'acquisition de terrains ;
- * l'exécution technique par une intervention directe ou l'encadrement des maîtres d'oeuvre pour la conception des plans et données techniques,
- * l'organisation et le contrôle des chantiers.

Le redressement des sociétés parapubliques sera parachevé, la promotion immobilière sera assurée, afin que soit garantie la mise à la disposition des populations de logements en grand nombre.

D'ores et déjà, des programmes pour le court terme ont été assignés aux trois promoteurs que sont la SICAP, la SNHLM et HAMO.

Ainsi, pour l'année 1991/1992:

- la SNHLM aménagera 2000 parcelles à Malika;

750 parcelles à Kaolack.

-réalisera 460 logements à Grand Yoff;

125 logements à Grand Médine.

-la SICAP, elle, 275 logements à Sacré-Coeur.

-HAMO terminera trois opérations:

* 301 logements à HAMO VI;

* 127 logements à Grand yoff;

* 55 logements à Golf-Nord.

Pour parachever le projet Parcelles assainies de Thiès, il est prévu la dernière tranche relative à l'aménagement de 1200 parcelles pour lesquelles les études techniques sont entièrement terminées et la recherche du financement en cours.

De manière générale, la SNHLM envisage la réalisation de 1000 parcelles dans chaque chef-lieu de région. Les terrains sont disponibles et la SNHLM a déjà entamé la création des associations afin de mobiliser l'épargne représentant la participation financière des futurs bénéficiaires.

L'efficacité de nos différentes actions reposent entre autres sur l'Education et la Formation de l'homme sénégalais.

La politique éducative du Gouvernement s'inscrit dans le cadre des conclusions des Etats généraux de l'Education et de la Formation (EGEF) et des recommandations de la Commission nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNRF). Ce cadre est maintenant défini par la loi d'orientation, adoptée le 30 janvier 1991 et promulguée le 16 février

1991. Les décrets d'application de cette loi sont actuellement en cours d'élaboration.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire certaines choses. L'Education est indispensable. Elle coûte très cher et représente 27 % du budget général de fonctionnement de l'Etat. Elle est difficile à mener de manière qu'elle s'adapte à l'évolution rapide du progrès dans tous les secteurs, aux besoins de la vie. C'est un investissement à long terme. Les déperditions doivent être réduites au minimum. Aujourd'hui, tous les enfants en âge d'aller à l'école ne le peuvent pas. Les classes, insuffisantes, ont un nombre d'élèves pléthoriques, 50 et plus, empêchant tout enseignement de qualité à l'ensemble. Des diplômés sont formés, qui ne trouvent pas d'emplois. La qualité de l'enseignement n'est pas toujours assurée. Les redoublements de classe sont nombreux. Le personnel enseignant se plaint de sa situation matérielle. Son autorité est contestée. A tout cela, s'ajoutent les grèves, chaque année, de l'ordre de deux mois. Sur cinq ans, cette étrange grève du savoir représente la perte d'une année scolaire ! Un tel système est suicidaire à moyen terme. Tout le monde doit en être conscient. Le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la situation. Il le fera, loyalement et fermement, en acceptant ce qui est possible et en refusant ce qui ne l'est pas. J'en appelle à la conscience et à

la responsabilité de tous, gouvernants, parents, enseignants, élèves et étudiants.

Dans ce cadre, le Gouvernement a retenu les grandes options suivantes:

-Pour l'enseignement élémentaire:

Cet ordre d'enseignement scolarise dans 2422 écoles, dont 185 écoles privées, 658.000 enfants environ, ce qui correspond à un taux de scolarisation de la tranche d'âge 7-12 ans de 58%. Il emploie 11400 agents dans les écoles publiques.

L'enseignement élémentaire constitue une priorité absolue: sa généralisation est le passage obligé de toute démocratisation de l'enseignement, et, au delà, une pièce maîtresse dans le développement de notre démocratie; elle ne peut également que contribuer à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration de la santé de la population. Le Gouvernement a retenu l'objectif d'un taux de scolarisation de la tranche d'âge 7-12 ans de 65% en 1995. Pour l'atteindre, Monsieur le Président de la République a autorisé le recrutement annuel de 700 enseignants de l'élémentaire, jusqu'en 1995 (mesure effective depuis la rentrée 1990), et la construction de 320 classes par an.

Cet effort quantitatif serait privé d'une grande part de son efficacité, s'il ne s'accompagnait d'un effort soutenu pour poursuivre et accélérer l'adaptation de l'enseignement et de la

formation aux besoins du développement économique, social et culturel du pays.

D'ores et déjà, de nouveaux programmes sont expérimentés depuis 1987 dans les classes et les écoles pilotes. Les manuels correspondant commencent à être produits par une structure nationale, l'Institut national d'Etudes et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) et répondent progressivement aux besoins de ce cycle (les trois premières années seront concernées dès la rentrée prochaine). 335.000 manuels ont été ainsi produits par l'INEADE (Institut national d'études et d'action pour le Développement de l'Education) pour la dernière rentrée, et 550.000 nouveaux manuels sont prévus pour octobre 1991.

- Pour l'enseignement moyen et secondaire

L'objectif, qui était fixé par le Gouvernement, de doter chaque région d'un lycée et chaque département d'un collège est atteint et, pour certaines régions, largement dépassé.

Le Sénégal dispose ainsi de 253 établissements d'enseignement moyen (dont 131 publics et 122 privés) scolarisant près de 123.500 élèves, dont 88.400 dans le public, de 53 établissements d'enseignement secondaire (31 publics et 22 privés), scolarisant plus de 33.600 élèves (dont 27.600 dans le public), et de 8 établissements secondaires techniques (dont 6 publics) scolarisant 4.800 élèves (dont 3.900 dans le public).

L'enseignement public emploie 3.500 agents dans le moyen et un peu plus de 3.000 dans le secondaire.

Il s'agit, prioritairement, de procéder à l'adaptation des programmes en vigueur dans cet ordre d'enseignement, en commençant leur réforme par l'enseignement moyen, réforme d'autant plus nécessaire que cet enseignement ne forme désormais plus qu'un seul cycle avec l'enseignement élémentaire. Les expérimentations déjà commencées seront poursuivies et étendues.

L'autre priorité concerne une meilleure maîtrise des flux d'élèves. La réforme du concours d'entrée en sixième et du CEPE, ainsi que celle du BFEM, réformes effectives à compter de la rentrée prochaine, vont dans ce sens par la rationalisation et l'amélioration des procédures d'évaluation qu'elles apportent.

Pour l'Enseignement supérieur :

L'Université Cheikh Anta DIOP est fréquentée par 15.300 étudiants, auxquels il convient d'ajouter les 1300 étudiants des instituts d'université et les 420 étudiants des établissements d'enseignement supérieur. La nouvelle Université de Saint-Louis, quant à elle, a accueilli 600 étudiants pour sa première rentrée. Tous établissements confondus, ce sont plus de 1.000 enseignants qui sont attachés à l'enseignement supérieur.

populations concernées. Les actions d'alphabétisation visent en priorité les élus et notables locaux dans toutes les communautés rurales, les groupements féminins intervenant dans les domaines socio-éducatifs, les ouvrières du secteur moderne (alphabétisés en français).

Ces objectifs, pour être atteints, appellent,

- d'une part, une rationalisation de l'administration du secteur éducatif. Celle-ci passe notamment par la création d'Inspections d'Académie, qui auront compétence sur tous les ordres d'enseignement d'une région, à l'exclusion de l'enseignement supérieur ;

- d'autre part, une mobilisation importante de financements.

Un fonds communautaire pour le Développement de l'Education a été récemment institué pour recevoir des ressources extra-budgétaires affectées à des dépenses non salariales.

Par ailleurs, outre les projets bilatéraux en cours d'exécution avec nos partenaires, il convient de citer le projet de développement des ressources humaines en cours de négociation.

Fruit de la coopération multilatérale, il comprend un volet important pour le secteur éducation. Prolongeant le projet Education IV, qui concernait trois régions prises comme terrain expérimental, ce nouveau projet, qui couvre les années 1991 à 1996, concerne l'ensemble du territoire et touche à tous les niveaux d'enseignement, tout en accordant la priorité à l'enseignement élémentaire.

Le Développement auquel nous aspirons avec détermination aura pour base la Culture.

Le Gouvernement a défini et mis en oeuvre une politique cohérente dont les objectifs à court, moyen et long termes sont clairement fixés.

Cette politique est impulsée par une conception moderne du développement culturel, fondée sur le souci de démocratie, du respect des libertés et de modernisation dans la gestion des biens culturels.

C'est dans ce cadre que l'on peut situer :

- l'Institution des Grands Prix du Président de la République pour les Arts et pour les Lettres.

Ces prix participent au développement de la créativité littéraire et artistique. Ils valorisent le talent et l'effort individuels. Ils ont, également, des effets induits : développement de la lecture, donc élargissement du lectorat pour les lettres. Ce qui donnera, ipso facto, un nouveau souffle aux industries du Livre et de l'Imprimé, voire aux arts scéniques comme le théâtre. Pour les Arts, la promotion consécutive au Grand Prix pourra entraîner l'élargissement de la clientèle et susciter le Mécénat. D'autres objectifs sont la multiplication des galeries privées nationales, par le biais

d'une ouverture internationale, la conquête des marchés extérieurs sur la base, notamment, d'une systématisation du partenariat.

- L'organisation de journées culturelles à travers tout le pays
Cet aspect de la politique culturelle renvoie à la ferme volonté de décentraliser l'action culturelle et d'assumer notre identité culturelle. Les tâches de conception et d'organisation sont transférées aux collectivités locales. Celles-ci participent donc pleinement à la revalorisation des cultures nationales, tendue vers le brassage inter-culturel et une unité nationale forte et durable.

Ainsi tous les foyers historico-culturels vont s'animer non pour ressusciter certains aspects d'un passé révolu, mais pour trouver, dans nos valeurs traditionnelles, les armes qui nous permettent d'aller à la conquête de la civilisation du 3ème millénaire. Les journées culturelles de Bakel, de Sédhiou, du Sine sont déjà nées, d'autres seront organisées : celles du Saloum, du Baol, du Rip et du Ndiambour etc...

Ces journées culturelles vont être harmonisées dans le sens de la fusion de certaines d'entre elles et de l'établissement d'un agenda culturel et touristique. Il s'agit, en effet, d'en faire des vecteurs d'un développement touristique bien pensé.

L'Organisation prochaine du spectacle SONS ET LUMIERES à Gorée participe de cette même philosophie.

La politique de développement culturel, dans ses volets national et international, nécessite un cadre d'évaluation périodique. D'où l'institution de la Biennale des Arts et Lettres. Cette Biennale impulsera l'implantation et l'amélioration progressive des infrastructures culturelles en plus de son rôle dans la promotion de la créativité.

Dakar confirme, par cette Biennale, sa vocation de carrefour culturel et artistique du monde noir.'

S'agissant du Mémorial Gorée-Almadies, il sera un symbole concret du lien impérissable entre l'Afrique noire et ses fils de la Diaspora. Il canalisera, en outre, toutes les initiatives en faveur de la réhabilitation de l'Ile historique de Gorée.

L'action de mon gouvernement concerne aussi les aspirations de notre Jeunesse.

Cette jeunesse, aux confluent des préoccupations de la Nation, constitue pour mon gouvernement une priorité.

Dans ce domaine, l'Etat a consenti des efforts significatifs par rapport aux moyens disponibles pour la création des infrastructures, la formation des cadres et le développement des activités physiques et socio-éducatives.

Les résultats obtenus par nos équipes nationales sont honorables.

Il s'agira pour mon gouvernement, dans le cadre d'une concertation permanente, fondée sur la compréhension et la confiance réciproques, de renforcer les acquis et de faire

face, sans démagogie, ni laxisme et avec célérité, aux nouvelles sollicitations et préoccupations de cette importante partie de notre société..

La stratégie dans ce secteur s'articulera autour des orientations suivantes:

- instauration d'une communication réelle, sincère et démocratique avec toutes les catégories sociales impliquées dans les actions en direction de la jeunesse;
- réorganisation des structures d'animation et d'encadrement de la jeunesse dans le respect de l'organisation administrative et territoriale de notre pays.
- intégration des jeunes dans le processus de développement économique et social en exploitant toutes les possibilités que nous offre le programme de développement des ressources humaines.
- réorganisation des grands rassemblements périodiques des jeunes autour de programmes culturels, sportifs, de communication et d'amélioration du cadre de vie.
- mise en oeuvre de programmes de vulgarisation et de promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre de Sénégalaises et de Sénégalais, à l'école et en dehors.
- insistance sur les activités de l'Union des associations sportives et universitaires ;
- maintien des acquis dans le domaine du sport de haut niveau, en mettant nos sportifs dans les conditions normales de

préparation des compétitions internationales avec le maximum de chance de succès ;

- formation et perfectionnement des cadres.

A côté de ces orientations, l'organisation de la 18ème Coupe d'Afrique des Nations de Foot-ball "SENEGAL 92" constitue un double défi à relever à court terme.

Dans cette perspective, j'ai défini le rôle des différents acteurs impliqués dans l'organisation de cet important événement sur notre pays en janvier 1992 ; des actions sont menées pour que toutes les dispositions nécessaires à la réussite de "SENEGAL 92" soient prises au double plan :

- des infrastructures et de l'organisation de la manifestation
- de la participation ambitieuse de l'équipe nationale du Sénégal.

Mais par delà ces deux aspects, "SENEGAL 92" devra être une réussite de notre pays au plan de la jeunesse et de la culture, du tourisme et de l'économie.

S'agissant de la Communication, comme vous le savez, le libre accès à l'information est indispensable à tout processus de développement et il ne peut être effectif que lorsque l'on dispose de réseaux de communications (poste, radio, télévision, presse écrite, télécommunications) réellement performants.

La prise en compte de nos spécificités culturelles implique une plus grande décentralisation des services de la radio et

de la télévision par le biais du développement des stations régionales.

La création au mois de mai, par décret présidentiel, du Haut Conseil de l'Audiovisuel va donner une nouvelle dimension à la politique de communication du Sénégal. Là aussi, nous faisons oeuvre pionnière et d'approfondissement de notre démocratie.

Un accent particulier sera ainsi mis sur le développement de la production audiovisuelle qui demeure faible, qu'il s'agisse de la radio, de la télévision ou du cinéma.

La communication gouvernementale et administrative est aussi un élément important de l'accès équitable à l'information dans un pays en voie de développement comme le nôtre. Tous les départements ministériels doivent y contribuer mais il revient au ministère de la Communication de l'impulser et de la coordonner.

C'est dans dans les grandes orientations que voilà, que nous comptons inscrire nos actions prioritaires en matière de radio-télévision, de télécommunication et de cinéma.

C'est ainsi que l'amélioration des couvertures radiophoniques et télévisuelles du territoire national se poursuivra avec une priorité accordée aux zones périphériques.

En matière de couverture radiophonique, cette amélioration sera marquée par,

- l'implantation d'un réseau d'émetteurs radio à modulation de fréquences tout au long de la vallée du fleuve Sénégal jusqu'à

Kédougou pour avoir une écoute stable de la chaîne nationale dans les zones périphériques et les pays voisins.

- la réhabilitation des émetteurs des stations régionales pour avoir une couverture régionale effective et la création de deux stations régionales nouvelles à Matam et à Kolda.

L'amélioration de la couverture télévisuelle sera marquée par l'implantation d'un réseau d'émetteurs de télévision à Kolda, Kédougou, Bakel, Podor, Matam, Mboumba et Linguère et l'augmentation de puissance de l'émetteur de TAMBACOUNDA.

Enfin, il sera parachevé dans les meilleurs délais possibles, la restructuration de l'ORTS qui se traduira principalement par sa transformation en Société nationale lui permettant ainsi de se doter de ressources financières nouvelles et d'améliorer son fonctionnement.

Concernant la Poste et la question des mandats, il convient d'améliorer la qualité du service à ce niveau. Toutes les modalités seront également étudiées pour permettre à l'OPCE d'ouvrir des bureaux de poste avec le personnel nécessaire pour leur fonctionnement. Il y a, d'ores et déjà, une amélioration dans le paiement des mandats expédiés par les émigrés.

Pour ce qui est du 7ème art, du Cinéma, le constat général est que le cinéma sénégalais est en crise malgré les efforts consentis jusqu'ici par le Gouvernement. Pour sa relance, il convient d'adopter une nouvelle démarche moins onéreuse et plus efficiente. C'est dans ce cadre que se situe la mise en place

d'un Centre technique cinématographique et audiovisuel destiné à réduire sensiblement les coûts de production.

Il s'agira également avec le désengagement de l'Etat, de confier l'importation et la distribution des films à une nouvelle structure majoritairement privée, la SIDEC se contentant de gérer son patrimoine immobilier et filmique après son retrait de l'exploitation.

Des mesures d'accompagnement seront prises, notamment l'adoption d'une fiscalité plus incitative pour le cinéma, l'élaboration d'un code de l'industrie cinématographique, et la signature d'accords de co-production avec les pays amis.

L'Administration de développement, à laquelle le Chef de l'Etat nous convie sans cesse, nécessite que des actions soient entreprises en vue de sa modernisation. A cet effet, les décisions suivantes ont été arrêtées :

- le recentrage de l'action de l'Administration sur les tâches qui lui incombent ;
- la mise en oeuvre d'une politique des ressources humaines qui dynamise la fonction publique, allège les procédures administratives et prohibe la bureaucratie qui est le contraire du développement.
- la mise en oeuvre de ces directives présidentielles se traduira entre autres, dans l'Administration territoriale et locale.

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs les députés,

Comme vous le savez, aux termes des décrets du 27 mars 1990, réorganisant profondément les structures de l'édifice gouvernemental, le Chef de l'Etat a inscrit la modernisation de l'Etat parmi les principales priorités de l'action des pouvoirs publics et a demandé que chacun des membres de l'équipe gouvernementale assure la part qui lui revient dans cette politique.

Le programme de modernisation a pour objectif de rénover, en profondeur, l'administration sénégalaise, d'alléger ses structures, de simplifier ses procédures, d'améliorer la qualité de ses relations avec les usagers, de modifier à la fois l'état d'esprit de ses agents et la qualité de leur vie au travail ainsi que leur image de marque et de bannir la bureaucratie.

Cela implique à la fois une action sur les procédures, sur les structures, sur les hommes qui animent l'Administration, enfin sur l'image de l'administration dans le public.

La création d'un département chargé de la modernisation de l'Etat confirme la volonté du Chef de l'Etat de traduire en termes concrets une préoccupation devenue pressante.

A cette volonté marquée d'une nécessaire modernisation, il n'est pas également inutile d'ajouter la synergie que va créer

inévitablement la concentration des axes fonction publique, informatique et modernisation de l'Etat au sein d'un seul département avec, notamment comme effet, la bonne mise en oeuvre, voire l'accélération de la refonte de certains outils de gestion traditionnellement en vigueur au sein de l'Administration.

C'est ainsi qu'il y a lieu de percevoir l'automatisation de la gestion du personnel de la fonction publique, processus déjà amorcé, avec des résultats non négligeables, et qui sera poursuivi.

Une bonne politique d'administration des hommes ne saurait évidemment se concevoir sans une politique de formation.

C'est ainsi qu'un vaste programme de formation des personnels de l'administration est envisagé, celui concernant plus particulièrement les responsables de la gestion du personnel étant déjà élaboré.

Il est donc prévu une action en profondeur sur les ressources humaines, en vue d'assurer leur motivation, leur adaptation à une Administration d'un type entièrement nouveau, afin que le personnel ciblé soit le moteur de cette modernisation.

Sur un autre plan plus général, la modernisation de l'Etat va se traduire par la réforme de l'administration territoriale et locale et la généralisation de la carte nationale d'identité.

Les lois du 8 octobre 1990 ont supprimé les communes à statut spécial. Désormais, toutes les communes du Sénégal sont régies par le même statut. En outre, onze nouvelles communes ont été créées, soit, au total, 48 communes.

De surcroît, la gestion financière des communautés rurales a été confiée aux présidents de ces communautés alors que jusqu'à présent elle était de la compétence des Sous-Préfets.

La responsabilisation des 317 présidents des communautés rurales est un véritable acte de foi de notre Président qui place ainsi toute sa confiance dans les élus. Cette deuxième phase de la réforme qui se traduit par un renforcement de la décentralisation doit, impérativement, s'accompagner d'un programme de formation des élus.

Il faut en effet que les présidents des communautés rurales puissent maîtriser le fonctionnement administratif de leur collectivité. Les Sous-Préfets ont pour rôle de conseiller et de contrôler les actes des élus dans le cadre des lois et règlements.

Les institutions sénégalaises ont instauré et vont développer à partir de ces récentes décisions la pratique de la décentralisation. Mais, dans le même temps, le fonctionnement de l'administration d'Etat doit également évoluer.

C'est dans ce but qu'une commission, chargée de réfléchir et de faire des propositions pour une nouvelle loi d'orientation de

la décentralisation et un nouveau code de l'administration communale, a été instituée.

Elle est composée de hauts cadres expérimentés, de spécialistes du droit parmi lesquels des professeurs à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de représentants de l'Association des Maires du Sénégal.

La réussite de cette deuxième phase suppose la réalisation de certains préalables :

- une responsabilisation accrue des collectivités locales dans le développement du pays grâce à l'élargissement de leurs compétences ;
- une plus grande prise de conscience des populations pour induire leur participation massive et spontanée au développement économique et social de leurs localités respectives.
- la nécessité de trouver les moyens financiers indispensables à la prise en charge des actions de développement entreprises par les collectivités locales, dans le cadre du programme de développement défini par l'Etat. Ces moyens financiers découleront :
 - des potentialités locales qui doivent être maîtrisées et exploitées de façon optimale ;
 - des subventions accordées par l'Etat par le biais du fonds de concours et dont l'accroissement s'avérera indispensable ;

- des possibilités offertes par la coopération décentralisée dont l'exploitation par les collectivités locales sénégalaises est encore, il faut le reconnaître, insuffisante. A cet égard, les récentes rencontres franco-sénégalaises des collectivités décentralisées qui se sont tenues dans notre capitale ont permis d'explorer les voies et moyens d'une exploitation judicieuse de cette filière très porteuse.

Une planification des actions des collectivités locales, eu égard à leurs moyens limités, est nécessaire. Pour ce faire, les plans d'investissement des communes et les plans locaux de développement des communautés rurales devront être systématiquement généralisés.

Une bonne décentralisation doit s'accompagner parallèlement d'une déconcentration suffisante de pouvoirs au profit des chefs de circonscriptions administratives.

Les élections présidentielles et législatives de 1993, en raison des enjeux qu'elles représentent, revêtent une importance toute particulière. En effet, elles constitueront, à n'en pas douter, un test quant à la solidité de notre option politique basée sur un système démocratique avancé.

C'est dire la nécessité impérieuse de leur assurer un succès des plus éclatants.

Cela implique évidemment qu'elles puissent, d'une part, mobiliser le maximum de citoyens et , d'autre part, se dérouler dans la plus grande transparence. Pour ce faire, il

convient de faciliter, au maximum, aux citoyens, l'inscription sur les listes électorales et l'exercice de leur devoir civique, le jour du scrutin.

C'est pour faire face à ces deux exigences que les actions suivantes seront menées :

- une révision, une actualisation exceptionnelle des listes électorales pour rendre le fichier électoral plus complet et plus fiable ;
- la généralisation de l'établissement et de la délivrance de la carte nationale d'identité qui, à terme, devra être la seule pièce d'identification admise pour permettre aux électeurs de prouver leur identité.

Evidemment, pour cela, il faudrait que, préalablement, les électeurs puissent disposer facilement de leur extrait de naissance.

A cet effet, des mesures importantes ont été prises :

- la première consiste en la création de commissions administratives au niveau de chaque commune et de chaque arrondissement auxquelles les citoyens peuvent s'adresser gratuitement pour régulariser leur situation.
- la deuxième mesure vise également à raccourcir, au maximum, les délais de délivrance de la carte nationale d'identité pour les électeurs disposant de leur extrait de naissance. IL a été décidé de multiplier largement le nombre de centres

d'instruction et de production de la carte nationale d'identité grâce à la décentralisation de ces centres.

D'autres mesures complémentaires ont été prises pour appuyer les deux volets de cette opération. Elles ont porté sur la modification de certains textes réglementaires qui constituaient un obstacle juridique à sa réalisation.

Il convient de préciser que la mise en oeuvre de cette opération a nécessité des moyens financiers très importants qui ont été évalués à plus d'un milliard de francs CFA.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES,

MESSIEURS LES DEPUTES,

Je ne saurai terminer sans évoquer devant vous les missions essentielles que nous assignons à nos institutions judiciaires Dans le cadre du renouveau de la Justice, des décisions importantes ont déjà été prises. D'autres le seront très bientôt.

Toutes ces décisions visent à un renforcement de l'indépendance des Juridictions du Sénégal à l'égard de tous les pouvoirs par un respect scrupuleux des traditions de la Magistrature sénégalaise, et à la modernisation des cours et tribunaux par le truchement d'un plan pluriannuel, articulé autour d'une réforme des services des greffes et de la mise en oeuvre de mesures propres à favoriser une plus grande efficacité des procédures judiciaires.

C'est ainsi qu'il est prévu la construction ou la réhabilitation d'immeubles devant abriter ou abritant des juridictions ou des structures relevant de la Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;

- l'informatisation des parquets et des greffes des juridictions ainsi que la Direction des Affaires civiles et du Sceau et de la Division de la statistique ;
- l'envoi aux juridictions d'ouvrages de base d'ici la fin de 1991 ;
- la dotation de toutes les juridictions de moyens de transport avant les échéances électorales de 1993 ;
- l'installation du tribunal régional de Fatick ;
- la formation de magistrats et de greffiers en nombre suffisant ;
- Des mesures de nature à favoriser le renforcement de la protection de l'Enfance délinquante et en danger moral vont être prises. Il s'agira, entre autres, de rechercher le financement de la politique d'équipement des ateliers de formation professionnelle et de la réinsertion des jeunes pris en charge par l'éducation surveillée .

Tout ce programme ambitieux pour la Justice de notre pays, socle sur lequel repose notre Démocratie, sera réalisé grâce à nos propres efforts pour ce qui est des actions à court terme, mais, également, avec le concours des bailleurs de fonds.

Cependant, le renouveau de la Justice dépend en grande partie de l'adoption de certaines réformes fondamentales :

- mise en oeuvre de la réforme des greffes ;
- refonte du code du travail ;
- amélioration des procédures collectives grâce , notamment, à l'élaboration d'un statut pour les syndics et liquidateurs judiciaires ;
- réforme du statut des notaires ;
- enfin révision de la loi du 29 juillet 1985 relative aux sociétés commerciales et portant 4ème partie du Code des Obligations civiles et commerciales.

Le renouveau dépend également de la révision de certains textes fondamentaux qui organisent le pouvoir judiciaire et le statut des Magistrats.

Actuellement, un groupe de travail se penche sur les modifications à apporter à l'article 80 de la Constitution, à l'ordonnance du 3 septembre 1960 portant loi organique sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature et sur la loi portant statut des Magistrats.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES - MESSIEURS LES DEPUTES,

Telles sont, esquissées à grands traits, les principales lignes directrices du programme d'actions que le Gouvernement entend mener, pour sortir notre pays de sa situation difficile.

Le Président Abdou DIOUF, par ses initiatives courageuses, pertinentes et clairvoyantes, par son sens élevé de l'intérêt supérieur de la Nation, a balisé cette voie de l'effort, qui nous menera, dans la concorde nationale, vers des lendemains meilleurs pour tous.

La paix avec tous nos voisins, la décrispation et l'apaisement à l'intérieur, tant sur le plan social, que sur le plan politique, l'entente dynamique, obtenue grâce à la formation d'un nouveau gouvernement à plusieurs composantes politiques, le soutien conséquent de toute la société civile, sont les socles fermes, sur lesquels nous allons nous appuyer pour donner à chaque Sénégalaise, à chaque Sénégalais, le pain quotidien, l'éducation, la santé, la culture, les loisirs auxquels il aspire et a droit, la confiance en lui même et la foi en l'avenir de notre pays.

Si notre pays n'a pas été gâté par la nature au point de vue des matières premières et des sources d'énergie, l'avenir pouvant, cependant, réserver de bonnes nouvelles, il a par contre une richesse inestimable, c'est la valeur, l'intelligence et le courage de ses fils.

Il nous faut, par conséquent, faire preuve d'imagination, d'ardeur au travail, de volonté de réussir, pour gagner le pari.

Il nous faut rompre avec la facilité, le gaspillage, l'irresponsabilité, l'incivisme, la "débrouille", et travailler davantage et mieux encore.

Il nous faut gérer efficacement nos entreprises, avoir l'esprit pionnier, moderniser toutes nos méthodes et nos outils de travail.

Il faut fouetter notre agriculture, la diversifier, la moderniser et supprimer notre dépendance alimentaire.

La relance de notre économie par des mesures incitatives, la rationalisation de notre fiscalité pour la rendre plus juste et plus performante, l'adaptation de notre système éducatif aux nécessités du développement, nous permettront, entre autres, de placer résolument notre pays sur l'orbite du rendez-vous des pays dits développés du troisième millénaire.

Notre jeunesse, notre espoir de demain, objet de notre attention particulière d'aujourd'hui, est concernée plus que tout autre groupe de notre société. Par son nombre, sa capacité de s'investir et de se dépasser, elle sera le fer de lance de la grande bataille qu'avec le Président Abdou DIOUF nous allons mener au profit de la Nation entière. C'est elle qui aura la mission de porter le flambeau au sommet de la montagne.